



JS MANOM TENNIS DE TABLE

Tournoi Départemental

Règlement

Article 1 :

- Le **Dimanche 22 Avril 2018**, le club de tennis de table de Manom, organise un tournoi départemental, homologué, sous le N° 878/2017-D, ouvert à tous les licenciés traditionnels évoluant dans un club mosellan.

Article 2 :

- Ce tournoi aura lieu à la salle Arnaud de Berthier, route de Garche à MANOM sur 16 tables vertes. Les balles blanches plastiques agréées seront fournis par le club organisateur.

Article 3 :

Les tableaux :

Tableaux	Points	Prix	Heure de Début
A	500 à 699 points	5 €	10 h 15
B	500 à 899 points	5 €	9 h
C	500 à 1099 points	5 €	11 h 30
D	699 à 1299 points	6 €	12 h 45
E	699 à 1499 points	6 €	10 h 15
F	899 à 1699 points	6 €	11 h 30
G	899 à 3000 points	7 €	14 h
H	Poussins à Cadets maxi 1099 points	4 €	14 h
I	Dames TC	5 €	16 h
J	Doubles 2800 points max	6 €	15 h 30

- Seront pris en compte les points officiels de janvier 2018.
- Chaque joueur ne peut que jouer dans deux tableaux simples (ne débutant pas à la même heure) plus le tableau double.
- Les féminines peuvent participer à deux tableaux (voir point 2) + le tableau Dames TC + le double.
- Les benjamins, minimes et cadets (<1100 points) peuvent participer à deux tableaux (voir point 2) + le tableau H + double.
- Pointage, au minimum 30 minutes avant le début du tableau.
- Le club se réserve le droit d'annuler un tableau s'il y a moins de 16 inscrits.

Article 4 :

- Preuve de licenciation avec **Certificat médical présenté, sans quoi le joueur ne sera pas autorisé à participer au tournoi.**
- Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau H.
- Tous les tableaux de simple se disputeront par poule de 3 ou 4 joueurs. Deux qualifiés par poule puis le tour suivant se fera par élimination directe. Sauf le tableau H (poussin à cadet) ou tous les joueurs sortiront de poule puis élimination directe.
- Les doubles se feront par élimination directe dès le premier tour.
- Le tournoi est régi par les règlements de la FFTT. Toutes les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches.
- La tenue sportive est de rigueur.
- L'arbitrage sera assuré par les compétiteurs.

Article 5 :

Récompense :

Tableau	Vainqueur	Finaliste	3 ^e et 4 ^e
A	15 € Bons achat + coupe	Coupe	Coupe
B	20 € BA + coupe	10 € BA	Coupe
C	25 € BA + coupe	15 € BA	10 € BA
D	35 €	20 €	15 € BA
E	45 €	30 €	15 € BA
F	55 €	35 €	20 €
G	75 €	40 €	25 €
H	10 € BA + Coupe	Coupe	Coupe
I	30 €	20 €	15 € BA
J	30 € BA (X2)	15 € BA (X2)	

Article 6 :

- Ouverture de la salle à 8h
- Le tournoi se déroulera sans interruption.
- Un bar casse-croûte sera mis à la disposition des joueurs.
- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 7 :

- Le juge arbitre sera M. HOSY Rémi, JA 3, ses décisions seront sans appel.
- Le tirage au sort aura lieu le vendredi 20 avril à 18h au gymnase de Manom

Date limite d'inscription : le Mercredi 18 Avril 2018

**Renseignements et inscriptions : M. HOSY Rémi 16 Boucle Michel Rodange
57100 MANOM**

Tél. : 03 82 53 68 13 – 06 08 76 83 80 Mail : remi.hosy@orange.fr

